

TOGO : Signature à Kara de l'arrêté portant extension à la 3G, de la licence accordée à l'opérateur Moov Togo

Kara, le 25 janvier 2016 - Le Ministre des Postes et de l'Économie Numérique a procédé à Kara (450 km au nord du Togo) à la signature de l'arrêté portant extension à la 3G, de la licence pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de communications électroniques mobiles 2G octroyée à Atlantique Télécom Togo (Moov), par arrêté n°010/MPT/CAB du 21 décembre 2009, modifié par l'arrêté n°001/MPEN/CAB/2013 du 13 janvier 2013

Cette signature intervient à la suite de l'autorisation accordée par décret n°2016-002/PR du 13 janvier 2016.

L'autorisation d'offrir des services 3G est accordée pour une durée de 6 ans, et prend fin le 20 décembre 2021, qui coïncide avec l'expiration de la licence 2G dont est titulaire l'opérateur Moov Togo depuis son renouvellement le 21 décembre 2009.

Ainsi, en droite ligne avec sa politique sectorielle, le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique œuvre pour l'améliorer du service internet haut débit en faveur de la population togolaise. L'extension aux services 3G de la licence de Moov Togo engage ainsi la société à respecter les obligations d'investissements, de couverture et de qualité de service contenues son cahier des charges.

Ce cahier des charges dont la signature a été effectuée le même jour exige de l'opérateur Moov Togo, à réaliser des investissements importants, notamment dans le cadre du déploiement de son réseau 3G, renforcer son réseau de transport, étendre sa couverture sur l'ensemble du territoire national et créer de nouveaux emplois.

L'Autorité de Réglementation des Postes et des Télécommunications est chargée de veiller au respect de toutes les dispositions du cahier des charges. Elle devra en conséquence mettre en œuvre tous les outils adéquats, pour garantir notamment une bonne qualité de service, une concurrence saine dans le secteur ainsi qu'une protection des consommateurs togolais.

Contact presse : Commi Nassini ; commi.nassini@postel.gouv.tg

Le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'État dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique.

Depuis 2010, Cina Lawson occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Économie Numérique.